

COMPTE-RENDU

SEANCE DU 24 JUILLET 2018

18H15

Excusée : Mme Isabelle Terminet

Absent : M. Éric Rodriguez

Annulation projet commune nouvelle

Monsieur le Maire propose au conseil de stopper le projet de commune nouvelle avec Rouillac. Jean-Pierre Meunier tient à préciser que malgré ce qui a été écrit dans la presse, si Grand Cognac avait donné son accord, il n'était absolument pas certain que la commune nouvelle aurait vu le jour.

Plusieurs conseillers trouvent qu'il est dommage de ne pas avoir pu aller au bout de l'étude.

Monsieur le Maire demande au conseil de voter à bulletin secret. Le projet de commune nouvelle est stoppé par 10 voix pour et 3 abstentions.

Plateforme de lavage

Monsieur le Maire rappelle que le projet sera une opération blanche pour la commune, financé par des subventions et par les viticulteurs. La commune mettra simplement à disposition le terrain à côté de l'atelier communal (90a) que nous allons acheter à Pascal Faurie.

L'agence de l'eau Adour Garonne pourrait subventionner le projet jusqu'à 60%. Les projets de ce type sont plus subventionnés lorsqu'ils sont portés par une collectivité. Une majorité des viticulteurs de Sigogne est intéressée ainsi que certains de Plaizac et des Métairies.

Une CUMA ou une association sera créée.

L'étude s'élève à 18 000€ et comprend les plans, le montage du dossier et la maîtrise d'œuvre par la chambre d'agriculture de la Charente. Monsieur le Maire demande l'accord du conseil municipal pour signer l'étude. Le conseil donne son accord pour continuer le projet à l'unanimité.

Questions diverses

- travaux de voirie mutualisés :

Pour mémoire, les devis de Grand Cognac pour refaire le chemin de Plaizac en bicouche pour 9 415€ TTC et la VC 5 dite de Guitres au Cluzeau (de la RD 55 après la Jarrie à la limite avec Chassors) en enrobé pour 35 950€ ont été acceptés lors de la précédente réunion de conseil. Une délibération est nécessaire pour valider l'opération.

- décision modificative n°7 :

Il est nécessaire d'effectuer la DM suivante pour financer le déplacement d'un poteau d'éclairage public à la Jarrie et pour la pose d'une lampe supplémentaire rue de l'ancienne gare :

- 020 dépenses imprévues : - 793,00€

- 2041582/76 travaux éclairage public : + 793,00€

- Monsieur le Maire informe le conseil que l'attribution de compensation que nous versons à l'agglo sera augmentée de 634,59€, ce qui correspond aux frais engagés par l'agglo pour la modification du PLU l'année dernière. Une délibération doit être prise pour valider ce montant.

Pour info

- l'agglo va procéder au diagnostic du matériel informatique des écoles et remplacer ce qui doit l'être avant le 31 décembre 2018.

- Le cabinet BETG qui s'occupe de l'aménagement du bourg a informé Monsieur le Maire qu'il avait pris un peu de retard. Mais le dossier devrait être prêt pour demander la DETR en 2019.